



Accident de travail.dépôt de plainte

Par **kasrol**, le **10/05/2013** à **10:46**

[fluo]bonjour[/fluo]
mon fils employé comme animateur de colonie de vacances à été victime de coups portés par un colon suite à ça; arret cardiaque, évacuation aux urgences par samu. diagnostic:contusions.
le directeur l'a déclaré en accident de travail reconnu par la s.s.
je lui est conseillé de porter plainte pour violence contre l'auteur des coups identifiés.
rejet par le procureur car accident de travail ?
dépôt de plainte avec constitution de partie civile et demande d'aide juridique
aide juridique refusée fixation d'une consignation de 500 euros
questions:
raison du rejet par le procureur?
raison du rejet de l'aide judiciaire (mon fils est sans ressource, faut-il être surendetté)?
la victime est toujours en soins(kiné)la s.s.lui a accordé un capital pour une ipp de 5%
[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **chaber**, le **10/05/2013** à **11:19**

Bonjour,
bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre